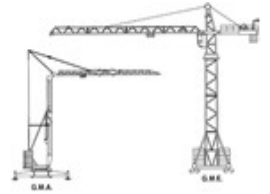




# DOSSIER D'INSTRUCTION

## MONTAGE ET MISE EN SERVICE D'UN APPAREIL DE LEVAGE DÉNOMMÉ « GRUE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES ADRETS DE L'ESTÉREL



### 1<sup>ère</sup> phase : **ARRÊTÉ DE MONTAGE**

Avant toute mise en place, le pétitionnaire est tenu de déposer auprès de la Direction des services techniques une demande d'autorisation de montage constitué d'un dossier technique.

#### **Composition du dossier technique :**

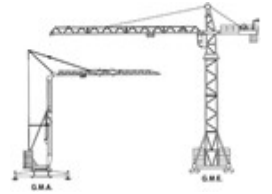
##### **Le dossier technique est composé des documents et renseignements suivants :**

- L'adresse du chantier, la durée prévisionnelle, les dates prévisionnelles de montage et de démontage.
- La désignation de l'ouvrage avec les noms, adresse et coordonnées :
  - du maître d'ouvrage, - du maître d'œuvre,
  - du coordonnateur SPS,
  - de l'entreprise réalisatrice des travaux et de la personne responsable joignable 24h/24h,
  - du chef de manœuvre référent joignables 24h/24h
  - des bureaux de contrôles agréés retenus,
  - des bureaux d'études de sol pour l'implantation de la (ou des) grue(s).
  - l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux ou l'autorisation d'effectuer des travaux et éventuellement l'autorisation d'occuper le domaine public.
- Le rapport d'étude de sol présentant les préconisations d'ancrage et le type de fondations en fonction des contraintes exercées par la grue (charges et surcharges statiques).
- Les autorisations demandées ou, et obtenues antérieurement pour des engins de levage implantés sur le même chantier.
- Les éventuelles prévisions d'implantation d'autres engins de levage sur ce même chantier.
- La présence éventuelle d'engin de levage à proximité du chantier.
- Le contrat de mission du bureau de contrôle, avec les vérifications afférentes, l'examen d'adéquation de l'appareil, l'examen de l'état de conservation de l'appareil, l'épreuve statistique, l'épreuve dynamique, les essais de fonctionnement avec, entre autre, l'efficacité des disques de freinage de descente de charge, de limitation de mouvements, les déclenchements des limiteurs, et le mouvement de renversement.
- Un plan au 200<sup>ème</sup> ou 500<sup>ème</sup> selon le projet, ainsi qu'une coupe, avec implantation du chantier, ses limites, l'emplacement de toutes les grues, les aires de balayage, de survol et non survol, la hauteur des constructions voisines et des clôtures, le repérage des voies et établissements recevant du public, le plan d'aménagement du chantier (stockage...), l'indication de présence de réseaux aériens.
- Une autorisation des concessionnaires concernés en cas de présence de réseau aérien.



# DOSSIER D'INSTRUCTION

## MONTAGE ET MISE EN SERVICE D'UN APPAREIL DE LEVAGE DÉNOMMÉ « GRUE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES ADRETS DE L'ESTÉREL



- Une vue en coupe du sol de fondation de la grue en cas de présence de réseaux enterrés avec accord, dans ce cas précis, des services concessionnaires concernés (*EDF, Télécom, assainissement, ...*).
- Le cahier technique de (ou des) grues, la marque, le type, le numéro de châssis, les moyens et dispositifs prévus pour assurer sa stabilité, les dispositifs de sécurité obligatoires (*tels que limiteurs de charges, de mouvement de renversement, de course haute et basse du crochet, de limiteur de course du chariot et butoir fin de course*),
- La hauteur sous crochet, la longueur de la flèche, la hauteur de la grue,
- Les précisions utiles concernant les mesures techniques prévues pour les opérations de montage et de démontage. Dans le cas d'utilisation d'une grue mobile, dont la mise en station pourrait être effectuée sur la voie publique, l'accord des services concernés devra être obtenu au préalable.

### **Autorisation de montage :**

L'entreprise est autorisée à procéder au montage du ou des appareils, par **arrêté du Maire**, après étude et validation du dossier technique complet par la Direction des Services Techniques. Cette autorisation est délivrée, sous réserve des droits des tiers, et ou des prescriptions de toute autre administration ou organisme compétent de prévention (*inspection du travail, C.R.A.M., O.P.P.B.T.P.*) et sous respect de toutes les réglementations en vigueur.

Le maître d'ouvrage, dans sa demande, stipulera que toutes les garanties techniques sont prises pour garantir la sécurité au maximum. Il s'engage, par écrit, sur la qualité professionnelle du personnel habilité à faire fonctionner la ou les grues. Les grutiers, chefs de manœuvre et autres opérateurs auront reçu une formation appropriée relative à la grue qui leur permettra de comprendre le fonctionnement des dispositifs et les conditions de leur mise en œuvre.



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE « GRUE »

### Renseignements administratifs :

Non de l'entreprise : Adresse : Ville : Code postal : N° de téléphone : Courriel : 

### Coordonnées de la personne responsable du chantier (joignable 24h/24 en cas d'urgence) :

Nom et prénom : Téléphone : Adresse : *(si différente de la personne morale)*

### Renseignements concernant le chantier :

Adresse des travaux : Nature de la construction : Hauteur : Domaine public : Domaine privé : Déclaration préalable n° : Accordée le : Permis de construire n° : Accordée le : 

### Ce même chantier a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de grues ?

NON

OUI

Si oui, date de la demande : 

### Existe-t-il des grues actuellement à proximité du chantier ?

NON

OUI

● **Mode d'installation et hauteur des grues :**



FIXE



MOBILE

Référence sur le plan	Longueur		Hauteur sous crochet (1)			Écart entre le crochet de la grue et le faitage de la construction le plus haut survolé (2)
	flèche	Contre flèche	Sans ancrage ni haubanage		Avec ancrage au bâtiment ou haubanage	
			Sur châssis avec lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
A						
B						
C						
D						
E						

(1) Indiquer la hauteur sous crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation.

(2) Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

Voie publique, terrain ou propriété tiers

Bâtiments voisins ou tiers

Écoles ou autres établissements

Grues chantier voisin

Lignes électriques, obstacles naturels...

Grues même chantier (existante ou prévue)

● **Caractéristiques de l'appareil de levage :**

Désignation :

Marque :

Type :

N° de châssis :

Année de fabrication :

Date de 1ère mise en service :

● **Équipements de sécurité :**

---

Anémomètre :  OUI  NON

Limiteur :  OUI  NON      Marque :

Dispositif d'interférence :  OUI  NON      Marque :

Marque :

● **Montage :**

---

Sur voie publique :  OUI  NON

Nom et adresse de l'entreprise chargée du montage :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Nom et adresse du responsable chargé du montage de l'appareil de levage :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Fait à :

**Nom et adresse de l'entreprise chargée du montage :**

**Cachet de l'entreprise**